

Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 juillet 2016

Objet : RS - Accueil des gens du voyage - Convention de mise à disposition entre la commune de Cognin et Chambéry métropole relative à un terrain situé route de Saint-Cassin à Cognin

- date de convocation le 01 juillet 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le jeudi sept juillet à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 32

Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Benoit Perrotton
Cognin	Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Les Déserts	Michel André
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Saint-Jean-d'Arvey	
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Claude Davoine à Benoit Perrotton - de Bernard Januel à Dominique Pommat - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alexandra Turnar à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz

- assistaient également à la réunion :

Jérôme Bellot (SNCF) - José Crépy (mairie de Chambéry)

Dominique Bergé - Florian Maître - Axel Rebecq - Joris Simille - Eric Lux - Cyril Laïly - Christelle Delacroix - Hervé Palin - Nathalie Racine - Florent Guillerme

Bureau du 07 juillet 2016

délibération n° 135-16

objet **RS - Accueil des gens du voyage - Convention de mise à disposition entre la commune de Cognin et Chambéry métropole relative à un terrain situé route de Saint-Cassin à Cognin**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que Chambéry métropole assure l'étude, l'aménagement et la gestion des terrains familiaux des gens du voyage.

Dans ce cadre, Chambéry métropole est bénéficiaire d'une mise à disposition du terrain Villeneuve I - route de Saint-Cassin par la commune de Cognin, permettant le logement d'un ménage issu de la communauté des gens du voyage.

Une convention de mise à disposition a ainsi été signée entre Chambéry métropole et la commune de Cognin le 7 octobre 2013.

Cette convention de mise à disposition arrivant à échéance au 21 juillet 2016, il est proposé de la renouveler.

Vu l'article 4 alinéa 1-III des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,

Vu la délibération n° 122-15 C du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 portant délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Vu la convention de mise à disposition entre la commune de Cognin et Chambéry métropole en date du 7 octobre 2013 relative à un terrain situé route de Saint-Cassin à Cognin,

Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain situé route de Saint-Cassin à Cognin (une partie de la parcelle section AP n° 48) entre la commune de Cognin et Chambéry métropole,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes autres pièces à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin